

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 18 août 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI et Mr Hichem CHEKIR.

**Bilan**  
Arrêté au 31 décembre 2014  
(Unité en DT)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	317 485	163 283	163 283
Créances sur les Etablissements Bancaires	2	25 322 278	31 482 003	31 482 003
<b>Créances sur la Clientèle</b>	<b>3</b>	<b>181 625 145</b>	<b>170 995 476</b>	<b>171 998 558</b>
Concours à la clientèle		109 820 194	109 386 127	109 386 127
Crédits sur ressources spéciales		146 402 808	107 209 673 (*)	108 212 755
Provisions et agios réservés		(74 597 857)	(45 600 324)	(45 600 324)
<b>Portefeuille d'Investissement</b>	<b>4</b>	<b>2 681 133</b>	<b>2 360 394</b>	<b>2 360 394</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>5</b>	<b>475 946</b>	<b>785 061</b>	<b>785 061</b>
Immobilisations corporelles		2 010 616	2 112 984	2 112 984
Amortissements Immobilisations corporelles		(1 565 994)	(1 403 722)	(1 403 722)
Immobilisations incorporelles		236 992	251 548	251 548
Amortissements Immobilisations incorporelles		(205 668)	(175 749)	(175 749)
<b>Autres Actifs</b>	<b>6</b>	<b>9 212 116</b>	<b>2 198 054</b>	<b>2 195 462</b>
Comptes d'attente & de régularisation (A)		7 996 886	1 562 077	1 562 077
Autres (A)		1 215 230	635 977 (*)	633 385
<b>Total actif</b>		<b>219 634 103</b>	<b>207 984 271</b>	<b>208 984 761</b>
<b>Passif</b>		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013 (Retraité)</b>	<b>31/12/2013 (Publié)</b>
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	7	349 638	343 573	343 573
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	8	7 603 345	3 957 013	3 957 013
Emprunts et Ressources Spéciales	9	150 699 435	124 636 017	124 636 017
<b>Autres Passifs</b>	<b>10</b>	<b>3 283 554</b>	<b>2 571 995</b>	<b>2 571 995</b>
Provisions pour passifs et charges		190 980	148 530	148 530
Compte d'attente & de régularisation (P)		938 271	1 070 299	1 070 299
Autres (P)		2 154 303	1 353 166	1 353 166
<b>Total passif</b>		<b>161 935 972</b>	<b>131 508 598</b>	<b>131 508 598</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		100 000 000	100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		11 690 783	8 304 975	8 304 975
Résultats Reportés		(30 924 716)	(19 314 330)	(19 314 330)
Modifications comptables affectant les résultats reportés		(1 000 490)	-	-
Résultat de l'Exercice		(22 163 350)	(12 610 876) (*)	(11 610 386)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>11</b>	<b>57 698 131</b>	<b>76 475 673</b>	<b>77 476 163</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>219 634 103</b>	<b>207 984 271</b>	<b>208 984 761</b>

(\*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

## Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2014  
(Unité en DT)

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>HB 4 - Engagements de financement donnés</b>	<b>12</b>	<b>27 198 229</b>	<b>30 443 590</b>
HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés		21 927 067	24 717 468
HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC		5 271 162	5 726 122
<b>HB 5 - Engagements sur titres</b>		<b>2 048 798</b>	<b>2 048 798</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>29 247 026</b>	<b>32 492 388</b>
<b>ENGAGEMENT RECUS</b>		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>HB 6 - Engagements de financement reçus</b>	<b>13</b>	<b>51 605 344</b>	<b>23 168 956</b>
<b>HB 7 - Garanties reçues</b>		<b>149 054 981</b>	<b>126 356 598</b>
HB 7a - Garanties reçues de l'Etat		8 314 550	7 417 529
HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance		81 357 951	65 980 861
HB 7c - Garanties reçues de la clientèle		59 382 480	52 958 208
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUES</b>		<b>200 660 325</b>	<b>149 525 554</b>

## Etat de résultat

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

(Unité en DT)

Produits d'exploitation bancaire	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Intérêts et revenus assimilés	15	8 265 541	8 135 283	9 138 365
Opérations avec les établissements bancaires & financiers		841 986	487 957	487 957
Opérations avec la clientèle		7 423 555	7 647 326 (*)	8 650 408
Commissions (en produits)	16	1 150 974	446 946	446 946
<b>Total Produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>9 416 515</b>	<b>8 582 228</b>	<b>9 585 311</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	3 716 135	2 876 092	2 876 092
Commissions encourues	18	977 321	708 015	708 015
<b>Total Charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>4 693 456</b>	<b>3 584 107</b>	<b>3 584 107</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>4 723 059</b>	<b>4 998 121</b>	<b>6 001 204</b>
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(19 573 399)	(11 757 876)	(11 757 876)
Dotations aux provisions (ou reprises) et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		288 439	(717 621)	(717 621)
Autres produits d'exploitation	20	119 895	1 328 717	1 328 717
Frais de personnel	21	(5 677 767)	(4 607 718)	(4 607 718)
Charges générales d'exploitation	22	(1 677 692)	(1 582 877)	(1 582 877)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(294 999)	(255 698)	(255 698)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(22 092 464)</b>	<b>(12 594 951)</b>	<b>(11 591 869)</b>
Solde en gains (ou pertes) provenant des Autres éléments ordinaires	23	(51 582)	1 549	1 549
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(22 144 046)</b>	<b>(12 593 403)</b>	<b>(11 590 320)</b>
Impôt sur les bénéfices		(19 304)	(17 473) (*)	(20 066)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(22 163 350)</b>	<b>(12 610 876)</b>	<b>(11 610 386)</b>
<b>Résultat net avant modifications comptables</b>		<b>(22 163 350)</b>	<b>(12 610 876)</b>	<b>(11 610 386)</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(1 000 490)	(1 752 488)	(1 752 488)
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>(23 163 840)</b>	<b>(14 363 364)</b>	<b>(13 362 874)</b>

(\*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

## Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

(Unité en DT)

Activités d'exploitations	Notes	31/12/2014	31/12/2013
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		7 145 502	6 957 248
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 742 630)	(4 253 435)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		6 065	(288 137)
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(23 851 826)	(29 929 451)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		876 757	(67 280)
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		2 884 456	1 059 705
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5 736 351)	(4 029 993)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		287 097	4 323 435
9- Impôt sur les sociétés		-	-
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>(25 132 096)</b>	<b>(26 227 909)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	(100 000)
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(12 658)	(58 558)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>(12 658)</b>	<b>(158 558)</b>
<b>Activités de financement</b>			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		19 137 346	55 030 800
5- Dividendes versés		-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>19 137 346</b>	<b>55 030 800</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(6 007 408)</b>	<b>28 644 334</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>31 645 286</b>	<b>3 000 952</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</b>	<b>24</b>	<b>25 637 877</b>	<b>31 645 286</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1 : Présentation de la Banque et de son régime fiscal

#### 1-1 Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray -Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à **50 000 000 DT**, le capital social a été porté à **100 000 000 DT** divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
<b>Total Général</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>

#### 1-2 Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### Note 2 : Faits marquants de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014

L'année 2014, a été marquée par les faits suivants :

Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2014 la somme de **283 503 636 DT** (dont **27 198 229 DT** hors bilan) contre **248 042 473 DT** pour 2013 (dont **30 443 590 DT** hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de **14,29%**.

La banque a signé le 20 juin 2014 avec le Ministère de l'Economie et des Finances - SEDCI (Secrétariat de l'Etat du Développement et de la coopération internationale) une convention sur le Fonds **INTILAKA 2** pour 15 millions de dinars, qui servira au financement des fonds propres des promoteurs pour la création des PME aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt 0%
- Délai de grâce : 3 ans
- Durée : 8 ans
- Commission de garantie : 3% du montant du prêt participatif.

La banque a reçue le 29/01/2014 un rallongement du contrat de prêt FADES auprès du Secrétariat de l'Etat du Développement et de la Coopération Internationale pour 20 millions de dollars appelé FADES II pour les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 20 millions USD
- Délai de grâce : 3 ans à compter du premier tirage

- Périodicité : semestrielle (01/06 et 01/12)
- Taux d'intérêt : 2%
- Couverture contre risque de change au taux de 2% : Tunis-Ré

Les capitaux propres de la banque à fin juin 2014 ont été marqués par une modification comptable suite à une majoration des produits d'exploitation de la banque au niveau des créances à la clientèle au 31/12/2013 d'un montant net d'impôt de **1 000 490 DT** venant des intérêts courus non échus à cette même date.

Les états financiers de l'exercice 2013 ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

Une mission d'inventaire initiée par la banque dans le cadre des travaux d'inventaire de fin d'exercice, réalisée par un cabinet externe et qui a porté sur les caisses, le stock des fournitures, les immobilisations, le portefeuille des traites et les garanties.

- Un premier rapport livré en janvier 2015 et qui a porté sur le stock de fourniture inventorié au 31.12.2014 présentant une valeur globale de **83 102 DT**. (voir Note IV-A-6).
- Un deuxième rapport livré en avril 2015 et qui a porté sur les caisses dont les étapes se détaillent comme suit :
  - Inventaire physique réalisé du 22/12/2014 au 31/12/2014
  - Une remise à zéro des soldes physiques enregistrés
  - Un Rapprochement des résultats d'inventaire aux données comptables au 31/12/2014. Des écarts positifs entre le solde comptable des caisses et les PV d'inventaire non expliqué ont été virés dans un compte « Débiteurs divers » pour **693 DT** et constater une provision pour dépréciation pour une valeur de **260 DT** (voir Note IV-C-5). Des écarts négatifs entre les soldes comptables des caisses et des PV d'inventaires ont été virés dans un compte « Créditeurs divers » et seront l'objet d'une extourne au 01/01/2015.
- Un troisième rapport livré en avril 2015 et qui a porté sur les immobilisations dont les travaux d'inventaire ont dégagé ce qui suit :
  - Des immobilisations en exploitation qui nécessitent la mise en place d'une procédure de gestion
  - Des immobilisations hors exploitation mises en rebus pour valeur de **60 462 DT**
  - Des immobilisations abandonnées dé-comptabilisées des comptes de la Banque
  - Certaines dépenses à caractère de charge non inventoriées physiquement, ont été comptabilisées au niveau des comptes d'immobilisations ont fait l'objet d'apurement des comptes d'immobilisations, une perte de **753 DT**
  - Des immobilisations non identifiées physiquement ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour une valeur de **15 524 DT**.
  - Des immobilisations non reconstituées, ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour une valeur de **14 449 DT**.
 Soit l'impact global des ajustements proposés sur le résultat de l'exercice de 2014 s'élève à **91 188 DT**.

### Note 3 : Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la BFPME pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### 4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### 4-2 Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien (DT).

### 4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

#### 4-3-1 Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe B2), les actifs préoccupants (classe B3) ou les actifs compromis (classe B4), au sens de la même circulaire, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

#### 4-3-2 Provisions sur prêts

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la BFPME correspond au taux minimal par classe de risque, tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêt des comptes.

Classes	Antériorité des impayés	Taux de la provision
A	Absence d'impayés	0%
B1	Inférieur à 90 jours	0%
B2	Compris entre 90 et 180 jours	20%
B3	Compris entre 180 et 360 jours	50%
B4	Supérieur à 360 jours	100%

Les critères susvisés sont atténués par la prise en compte d'autres critères retenus pour la classification et qui peuvent être résumés comme suit :

- Baisse sensible de l'endettement du client durant le trimestre;
- Événements survenus postérieurement à la date de clôture et ayant un impact significatif sur l'appréciation des risques encourus par la banque sur sa clientèle.

#### 4-3-3 Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement et des revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, mais non détenus à des fins de contrôle ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

##### a) Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».



## **b) Titres d'investissement**

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que la Banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **c) Titre représentant des participations-financement**

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. À défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées, au niveau de l'état de résultat, sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

## **d) Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

### **4-3-4 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### **4-3-5 Immobilisations et autres actifs non courants**

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations de la Banque sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels	:	33,33%
- Matériel de transport	:	20%
- Matériel informatique	:	33,33%
- Équipements de bureaux	:	10%
- Matériel de communication	:	10%
- Agencements, aménagements et installations	:	10%

### **4-3-6 Avantages au personnel**

Les avantages consentis au personnel de la BFPME sont essentiellement à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les montants des cotisations encourues au titre de l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et du régime relatif à la réparation des accidents de travail, sont constatés en charges.

Par ailleurs, en application de la convention collective des banques, les employés de la BFPME ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

#### 4-3-7 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas, ainsi, prise en compte.

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédent d'impôt reporté) et passifs (impôt sur les sociétés dû au titre de la période) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### Note 5 : Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

##### I- Notes au bilan

##### 1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

		(En DT)	
		31/12/2014	31/12/2013
Caisses (*)	1-1	-	1 791
Avoirs, en dinars, à la BCT		317 485	161 492
<b>Total</b>		<b>317 485</b>	<b>163 283</b>

1-1 Le solde des caisses au 31/12/2014 a été ramené à zéro pour les besoins d'inventaire. (Voir §5 Faits marquants de la période.)

##### 2. Créances sur les établissements bancaires

		(En DT)	
		31/12/2014	31/12/2013
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	2-1	20 651 885	23 150 000
Créances sur les établissements bancaires	2-2	4 670 393	8 332 003
<b>Total</b>		<b>25 322 278</b>	<b>31 482 003</b>

2-1 Ce solde est composé d'un placement à terme de **14 200 000 DT**, d'un placement au jour le jour de **6 450 000 DT** chez la BNA et des créances rattachées sur le marché interbancaire pour **1 885 DT**.

2-2 Ce solde est composé des comptes courants de la BFPME ouverts auprès des établissements bancaires (dont **1 685 266 DT** relatif au compte courant STB JICA).

En effet, les états de rapprochements bancaires de la BFPME font apparaître des suspens bancaires antérieurs à l'exercice 2014 qui ne sont pas encore apurés. Ils se détaillent comme suit :

		(En DT)
<b>Opérations exécutées par la banque non comptabilisées par la BFPME</b>		
Encaissements		68 459
Décaissements		46 172
<b>Opérations comptabilisées par la BFPME non exécutées par la banque</b>		
Décaissements		1275
Encaissements		10 963

### 3. Créances sur la clientèle

(En DT)

	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
<b>Créances sur ressources ordinaires</b>	<b>109 820 194</b>	<b>109 386 127</b>	<b>109 386 127</b>
Principal	90 925 892	95 186 869	95 186 869
Intérêts	18 843 196	14 134 974	14 134 974
Commissions d'engagement	51 106	64 284	64 284
<b>Créances sur ressources spéciales</b>	<b>146 402 808</b>	<b>107 209 673</b>	<b>108 212 755</b>
Principal	137 545 962	101 190 517	101 190 517
Intérêts (*)	8 736 499	5 811 456	6 814 538
Commissions d'engagement	120 348	207 700	207 700
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>256 223 002</b>	<b>216 595 800</b>	<b>217 598 882</b>
<b>A déduire couverture</b>	<b>(74 597 857)</b>	<b>(45 600 324)</b>	<b>(45 600 324)</b>
Provisions sur une base individuelle	(37 624 077)	(21 233 575)	(21 233 575)
Provisions sur créances annulées	(158 289)	-	-
Provisions sur une base collective <b>3-1</b>	(3 374 731)	(3 829 341)	(3 829 341)
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	(7 636 984)	(4 213 641)	(4 213 641)
Agios réservés	(25 803 776)	(16 323 767)	(16 323 767)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>181 625 145</b>	<b>170 995 476</b>	<b>171 998 558</b>

(\*) Les intérêts au 31 décembre 2013 ont été retraités suite à une correction d'erreur au niveau des intérêts courus et non échus de la ligne FADES.

Le tableau suivant retrace les engagements bilantiels et hors-bilan de la BFPME au 31 décembre 2014 ainsi pour les provisions et les agios réservés s'y attachant :

	A	B1	B2	B3	B4	Total
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs Incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir sur ressources ordinaires	4 554 591	8 429 220	1 111 210	2 076 509	27 113 041	43 284 571
Principal à échoir sur ressources spéciales	36 282 929	36 418 078	1 535 203	9 024 978	37 698 817	120 960 005
Impayés en principal	67 322	2 398 942	232 747	1 797 841	59 798 574	64 295 426
Impayés en intérêts	20 572	570 516	89 552	500 234	25 059 832	26 240 706
Impayés en commissions d'engagement	7 484	44 826	644	209	87 174	140 337
Intérêts et CE courus et non échus	338 520	448 605	22 427	82 177	492 634	1 384 364
<b>Engagements Bilantiels (*)</b>	<b>41 271 418</b>	<b>48 310 187</b>	<b>2 991 783</b>	<b>13 481 948</b>	<b>150 250 072</b>	<b>256 305 408</b>
<b>Engagements Hors Bilan</b>	<b>14 299 860</b>	<b>8 420 409</b>	<b>90 325</b>	<b>560 427</b>	<b>3 827 207</b>	<b>27 198 228</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>55 571 278</b>	<b>56 730 596</b>	<b>3 082 108</b>	<b>14 042 375</b>	<b>154 077 279</b>	<b>283 503 636</b>
Agios réservés	(8 201)	(522 516)	(93 570)	(519 835)	(24 659 654)	(25 803 776)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(170 458)	(1 927 832)	(34 737 751)	(36 836 041)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	(9 408)	(778 628)	(788 036)
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(7 636 984)	(7 636 984)
<b>Total de la couverture</b>	<b>(8 201)</b>	<b>(522 516)</b>	<b>(264 028)</b>	<b>(2 457 075)</b>	<b>(67 813 017)</b>	<b>(71 064 837)</b>
<b>Engagements nets</b>	<b>55 563 077</b>	<b>56 208 080</b>	<b>2 818 080</b>	<b>11 585 300</b>	<b>86 264 262</b>	<b>212 438 800</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			1,09%	4,96%	54,35%	
				60,39%		
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			8,57%	17,50%	39,06%	
				37,05%		

(\*) Ce total issu de la base de données des risques dégage par rapport aux données comptables un écart non justifiés de **82 406 DT**.

Une augmentation de la part des créances classées (+11,25%) pour atteindre 60,39% contre un niveau de 49,14% au titre de l'exercice 2013.

### 3-1 Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-20 du 06 décembre 2012, la BFPME a constitué, sur le résultat de 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Pour l'évaluation du nouveau montant des provisions collectives, la BFPME a recouru à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 publiée par la Banque Centrale de Tunisie en date du 06 décembre 2012 et applicable à partir de l'exercice 2012.

La provision collective au titre de l'exercice 2014 s'élève à **3 375 KDT**, en effet la BFPME a constaté une reprise sur provision collective pour un montant de 454 KDT par rapport à la provision constituée en 2013 qui s'élève à **3 829 KDT** :

Groupes de créances homogènes	Engagements (0 et 1) 2014	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	En (DT)
						Provision collective 2014
<b>Crédits d'investissement :</b>	<b>101 099 835</b>			<b>19 838 827</b>		<b>3 157 709</b>
- Agriculture	6 658 104	14,84%	1,000	987 904	21,74%	214 729
- Autres industries	3 350 007	26,76%	1,000	896 456	25,00%	224 114
- Autres services	15 152 295	22,15%	1,000	3 356 205	25,00%	839 051
- Bâtiments et travaux publics BTP	1 449 221	32,90%	1,158	551 980	22,47%	124 030
- Industries manufacturières	74 490 208	18,86%	1,000	14 046 282	12,50%	1 755 785
<b>Relations FOPRODI-RICTIC :</b>	<b>4 155 038</b>			<b>868 087</b>		<b>217 022</b>
- Autres industries	68 750	26,76%	1,000	18 397	25,00%	4 599
- Autres services	486 735	22,15%	1,000	107 811	25,00%	26 953
- Bâtiments et travaux publics BTP	328 250	32,90%	1,158	125 024	25,00%	31 256
- Industries manufacturières	3 271 303	18,86%	1,000	616 855	25,00%	154 214
<b>Prêts participatifs / Fonds Suisse QFF</b>	<b>7 047 000</b>	-	-	-	-	-
<b>Total engagement de la classe 0 et 1</b>	<b>112 301 873</b>			<b>20 706 914</b>		<b>3 374 731</b>

Le calcul de la provision collective passe par quatre étapes :

- Répartition des engagements de la Banque par secteur d'activité
- Détermination du taux de migration moyen

$$TMgi = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 et 1 du groupe (i) de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

#### c) Calcul du facteur scalaire

Chaque TMgi sera ajusté par un coefficient multiplicateur dit « Facteur Scalaire - FSgi » pour tenir compte de l'impact de la conjoncture exceptionnelle observée en 2014.

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2013}}$$

#### d) Estimation du taux de provisionnement

Cette étape consiste à déterminer le taux de provisionnement moyen observé durant les deux années antérieures pour chaque groupe de créances (TPgi). Ainsi, le montant de la provision collective est calculé comme suit :

$$\text{Provision collective (gi)} = [ \text{Engagements (gi) 2013} \times \text{TMgi} \times \text{FSgi} ] \times \text{TPgi}$$

#### 4. Portefeuille d'investissement

Titres de participations	31/12/2014	31/12/2013
"SPCS"	500 000	500 000
"SODINO"	1 200 000	1 200 000
"SODEK"	548 798	548 798
"FONS IRADA LE KEF"	400 000	400 000
"FONS IRADA JENDOUBA"	400 000	400 000
"SODESIB"	200 000	200 000
"CITECH SBZ"	50 000	50 000
"SCIT KEF"	50 000	50 000
<b>Total des titres de participation</b>	<b>3 348 798</b>	<b>3 348 798</b>
<b>Provisions pour dépréciation des titres de participation</b>	<b>(699 964)</b>	<b>(988 404)</b>
Emprunt obligataire	32 300	-
<b>Total net</b>	<b>2 681 133</b>	<b>2 360 394</b>

La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives d'une valeur nominale de 100 DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

## 5. Valeurs immobilisées

Le tableau des immobilisations et amortissements se présente comme suit :

Libellés	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	MMB	Matériel de communication	AAI	Charges reportées	Immob en cours	Provisions pour dépréciation	Total
<b>Coût d'acquisition</b>										
Au 31/12/2013	214 442	658 812	598 722	494 879	85 791	274 780	26 098	11 008		2 364 532
+ Acquisitions	462		8 698	22 321	684	1 099		67		33 330
- Sorties Immobilisations suite à la mission d'inventaire	(15 085)		(10 266)	(1 491)		(123 836)				(150 678)
+ Constatation Immobilisations suite à la mission d'inventaire			77	305	42					424
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>199 819</b>	<b>658 812</b>	<b>597 231</b>	<b>516 014</b>	<b>86 517</b>	<b>152 043</b>	<b>26 098</b>	<b>11 075</b>		<b>2 247 608</b>
<b>Amortissement et Provisions</b>										
Au 31/12/2013	149 651	587 082	454 839	230 526	12 778	118 497	26 098			1 579 471
Dotations de l'exercice	16 151	58 481	64 979	49 673	8 734	74 267			43 742	316 027
Régularisations						(123 836)				(123 836)
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>165 802</b>	<b>645 563</b>	<b>519 818</b>	<b>280 199</b>	<b>21 512</b>	<b>68 928</b>	<b>26 098</b>		<b>43 742</b>	<b>1 771 662</b>
<b>VNC au 31/12/2014</b>	<b>34 017</b>	<b>13 249</b>	<b>77 413</b>	<b>235 815</b>	<b>65 005</b>	<b>83 115</b>		<b>11 075</b>		<b>475 946</b>

Les acquisitions des immobilisations de l'exercice 2014 porte principalement sur du matériel informatique pour **7 814 DT** (serveurs + imprimante) et du mobilier de bureau **21 630 DT** (Chauffage 2000W, Aspirateur, Destructeur de papiers, 17 Climatiseurs Split (3 pour le siège et 14 pour les BR), Lecteur code à barre).

Des provisions pour dépréciations ont été constatées au niveau des valeurs immobilisés suite à l'inventaire physique engagé en 2014 (voir §5 Faits marquants de la période).

## 6. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à **9 212 116 DT** contre **2 198 054 DT** à fin 2013, il se détaille comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
<b>Comptes d'attente &amp; de régularisation</b>		<b>7 996 886</b>	<b>1 562 077</b>	<b>1 562 077</b>
- Charges constatées d'avance		44 619	36 711	36 711
- Produits à recevoir		9 414	17 514	17 514
- Perte sur contrats de couverture à terme	6-1	7 924 500	1 489 500	1 489 500
- Compte d'attente	6-2	18 353	18 353	18 353
<b>Autres</b>		<b>1 215 230</b>	<b>635 978</b>	<b>633 385</b>
- Commissions d'étude et de gestion à recevoir	6-3	169 340	159 909	159 909
- Provisions sur Commission d'étude		(44 960)	(31 535)	(31 535)
- Crédit d'impôt sur les sociétés		191 097	185 882	183 289
- Personnel (avance sur salaire)	6-4	389 452	318 199	318 199
- Débiteurs divers	6-5	427 198	3 523	3 523
- Fournitures et autres matières consommables (6)	6-6	83 102	-	-
<b>Total</b>		<b>9 212 116</b>	<b>2 198 054</b>	<b>2 195 462</b>

6-1 Il s'agit d'une perte de change couverte par un instrument financier sur la ligne FADES, il s'agit de la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (30.0000 USD) au taux de 1,8612 par rapport à 1,5970 au 31/12/2013.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la compagnie de réassurances « Tunis-Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change( pertes ou profits) sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec « Tunis-Ré », contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

6-2 Le compte d'attente est composé par **16 367 DT** soit la quote part de la STB dans les créances recouvrées par la BFPME et de **1 986 DT** qui est un ajustement des soldes des caisses aux 31/12/2013.

6-3 Les commissions d'étude et de gestion représentent les sommes perçues par la BFPME suite à l'examen des demandes de financement présentées par les promoteurs. Ces commissions sont prélevées lors du 1<sup>er</sup> déblocage. A défaut, ces commissions seront payées directement par les clients.

6-4 Il s'agit des prêts à court termes et avances accordés au personnel non encore retenus au 31 décembre 2014.

6-5 Le solde de cette rubrique est constitué d'une avance reçu de « l'ICD » suivant le contrat conclu en date du 02 Janvier 2013 qui consiste à une partenariat avec la banque pour le transfert de son savoir faire dans l'activité de financement des petites et moyennes entreprises en Lybie . En effet la BFPME a eu recours pour l'exécution de ce projet à l'assistance technique de la société Saoudienne « SPS » qui a entamé ses travaux en Lybie depuis 2013 mais ces derniers ont été suspendus pour des raisons sécuritaires.

6-6 Il s'agit de la constatation de la valeur du stock des fournitures inventoriés au 31 décembre 2014.



## 7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers

	31/12/2014	31/12/2013
Fonds Souk Ettanmia USA	1 712	1 712
Fonds Souk Ettanmia	347 926	341 861
<b>Total</b>	<b>349 638</b>	<b>343 573</b>

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Souk Ettanmia, découlant de l'accord entre l'Etat Tunisien et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la BFPME a été désignée comme intermédiaire financier. Dans ce sens, la BFPME reçoit une contribution, non producteur d'intérêt, versée dans un compte bancaire STB.

Cette contribution est destinée à financer les projets prioritaires choisis par le comité de pilotage du fond.

## 8. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **7 603 345 DT** au 31 décembre 2014, contre **3 957 013 DT** au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 92 % ; il se détaille comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	8-1	675 618	30 987
Dépôts du Fonds d'amorçage		972	442
Autres sommes dues à la clientèle (*)	8-2	6 224 173	3 339 532
Créditeurs divers (versement échéance)		507 332	510 302
Retenue de garantie 5% CDD		195 250	75 750
<b>Total</b>		<b>7 603 345</b>	<b>3 957 013</b>

8-1 Le compte dépôts des fonds communs de placement à risque ont connu une augmentation de **644 631 DT** suite à des opérations de rachat effectuées à la fin de l'exercice.

8-2 Ce solde représente les avances versées par la SOTUGAR au profit de la BFPME au titre des créances transférées en contentieux.

Dès le passage de la créance couverte par la Société Tunisienne de Garantie en contentieux, la BFPME lance un appel de garantie auprès de la SOTUGAR pour bénéficier d'une avance restituable de 50% de la créance impayée.

Dans le cas de recouvrement de la créance par la BFPME après la mise en œuvre de la procédure contentieuse, la banque doit restituer le montant de l'avance versée par la SOTUGAR.

En cas de perte définitive, la SOTUGAR doit verser une somme complémentaire de 25% du montant de la créance impayée à la BFPME pour atteindre un total de 75% de couverture.

## 9. Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales ont atteint **150 699 435 DT** au 31 décembre 2014, contre **124 636 017 DT** au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 21 % ; elles se décomposent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Ressources spéciales d'origine extérieure</b>	<b>130 931 905</b>	<b>113 457 550</b>
Ligne italienne	8 699 340	6 566 453
Ligne espagnole	1 643 483	1 952 844
Ligne FOCRED	418 953	586 756
Ligne JBIC	9-1 47 829 898	40 946 266
Ligne Française	2 254 230	2 254 230
Ligne FADES	9-2 55 836 000	49 401 000
Ligne BIRD	10 500 000	8 000 000
Ligne BAD	3 750 000	3 750 000
<b>Ressources spéciales d'origine budgétaire</b>	<b>17 878 122</b>	<b>9 890 094</b>
FOPRODI	10 809 100	9 591 194
RITI	277 023	298 900
Fonds INTILAK II (*)	6 792 000	-
<b>Dettes rattachées aux ressources spéciales</b>	<b>1 889 409</b>	<b>1 288 373</b>
D'origine extérieure (intérêts courus)	736 320	688 979
D'origine budgétaire (intérêts courus)	1 153 088	599 394
<b>Total</b>	<b>150 699 435</b>	<b>124 636 017</b>

(\*) Il s'agit du premier tirage sur le Fonds INTILAK II (7 500 000) net de la commission de la BFPME soit 8% TTC.

9.1 Le compte emprunt sur ressources spéciales ligne JBIC enregistre au 31 décembre 2014 une augmentation de **6 883 632 DT** par rapport à 31 décembre 2013, qui provient principalement de :

- Une augmentation des ressources de **12 466 639 DT** expliquée par les tirages effectués sur cette ligne en 2014.
- Une baisse des ressources d'un montant égal à **5 589 266 DT** relative à la tombée d'échéance en principal du 30 mars 2014 et du 30 septembre 2014.

9.2 Le compte emprunt sur ressources spéciales ligne FADES enregistre au 31 décembre 2014 une augmentation de **6 435 000 DT** par rapport au 31 décembre 2013 due à l'actualisation de l'instrument de couverture au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi un gain sur contrat de couverture.

#### 10. Autres passifs

Le solde cumulé des autres comptes de passifs s'élève à **3 283 554 DT** au 31 décembre 2014, contre **2 571 995 DT** au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 28% il s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>10-1</b>	<b>190 980</b>	<b>148 530</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>		<b>938 271</b>	<b>1 070 299</b>
Autres charges à payer (Loyers, Jetons de présence, Congés et primes à payer au personnel ...)	10-2	910 728	1 068 474
Commissions		27 542	1 825
<b>Autres créditeurs</b>		<b>2 154 303</b>	<b>1 353 166</b>
Fournisseurs		402 940	438 346
Etat, impôts et taxes		335 805	185 202
Organismes de sécurité sociale		259 210	239 937
Créditeurs divers	10-3	1 156 349	489 680
<b>Total</b>		<b>3 283 554</b>	<b>2 571 995</b>

<b>10-1</b>	Dont : Provision départ à la retraite de 156 511 DT	
<b>10-2</b>	Détail comme suit :	
	ESTIMATION CONGES PAYES AU 31/12/2014	376 971
	Prime pour couverture risque de change au 31/12/2014	66 645
	TFP à régulariser au titre de l'année 2011 et 2012	27 223
	Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	263 071
	Provision pour régularisation salaire DGA	84 000
	Provision pour régularisation salaire PDG	11 191
	Frais de fonctionnement siège	50 974
	Honoraire commissaire aux comptes	30 000
	Remboursement assurance groupe	652
	<b>Total</b>	<b>910 728</b>

- 10-3** Dont :
- **489 840 DT** (300000 USD\*1.6328) avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the - Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
  - **552 000 DT** prime de bilan à payer en 2015.

### 11. Capitaux propres

Libellés	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux propres	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2013	100 000 000	28 464	67 440	8 304 975		(12 610 876)	(19 314 330)	76 475 673
Dons Fonds suisses et QFF				3 385 808				3 385 808
Modifications comptables (*)					(1 000 490)			(1 000 490)
Affectation du résultat 2013						12 610 876)	(11 610 386)	1 000 490)
Résultat de l'exercice 2014						(22 163 350)		(22 163 350)
Solde au 31/12/2014	100 000 000	28 464	67 440	11 690 783	(1 000 490)	(22 163 350)	(30 924 716)	57 698 131

En vertu d'un contrat de subvention signé par la banque avec le QFF (Qatar Friendship Fund) en date du 04/10/2013, un 1<sup>er</sup> tirage de **5.360.000 DT** fin 2013 détaillé comme suit :

- **4.160.000 DT** comme 1<sup>er</sup> tirage sur le budget alloué au financement des prêts participatifs destinés aux PME.
- **1.200.000 DT** comme budget au profit de la BFPME pour le financement du renforcement des capacités de la banque. Cette partie a été passée parmi les produits d'exploitation de la banque en 2013.
- Actuellement 70% des objectifs qui ont été dressés par le QFF ont été atteint selon le dernier rapport d'évaluation établi par le comité de pilotage du 10 mars 2015.

(\*) Les capitaux propres de la banque ont été marqués par une modification comptable suite à une majoration des produits d'exploitation de la banque au niveau des créances à la clientèle au 31/12/2013 d'un montant net d'impôt de **1 000 490 DT** venant des intérêts courus non échus à cette même date.

## II- Notes relatives à l'Etat des Engagements Hors Bilan

### 12. Engagements de financement donnés :

Les engagements de financement donnés totalisent un montant de **27 198 229 DT** réparties entre des crédits engagés non utilisés de **21 927 067 DT** et des lettres de couverture CREDOC de **5 271 162 DT**.

### 13. Engagements de financement reçus

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	12 131 344	20 918 956
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	37 224 000	-
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	2 250 000	2 250 000
<b>Total</b>	<b>51 605 344</b>	<b>23 168 956</b>

### 14. Inventaire physique des Garanties de la clientèle

Les résultats de travaux d'inventaire physique des garanties reçues de la clientèle ont relevé les constats suivants :

#### • Pour les crédits d'investissement

- Les dossiers d'hypothèque immatriculées et non immatriculées inventoriés s'élèvent à 557 dossiers. Toutefois, le rapport d'inventaire a mentionné que seulement 23% des dits dossiers sont assortis de rapports d'expertises ;
- Les dossiers de crédits qui comportent des hypothèques immatriculées et/ou non immatriculées non inventoriés en absence de documents juridiques correspondants totalisent 112 dossiers ;
- Le nombre des dossiers de garanties relatifs au nantissement de matériel inventoriés et ne présentant pas d'anomalies totalisent 1106 dossiers, contre 59 dossiers non inventoriés en absence de contrat de prêt mentionnant le cachet du Tribunal, soit 5% du nombre total des dossiers de nantissement sur matériel, reçus par la banque ;
- Le nombre des dossiers de garanties relatifs au nantissement de fonds de commerce inventoriés sans relever d'anomalies totalisent 1047 dossiers, contre 56 dossiers non inventoriés en absence de contrat de prêt mentionnant le cachet du Tribunal, soit 5% du nombre total des dossiers de nantissement sur fonds de commerce reçus par la banque ;
- 36 dossiers de crédit, comportent une ou plusieurs garanties de caution solidaire et personnelle ne sont pas matérialisées par les actes de cautionnement correspondants ;
- Le nombre des contrats d'assurance relatifs aux crédits d'investissement et inventoriés s'élèvent à 1043 contrats pour lesquels 35 attestations de délégation de l'assurance en faveur de la BFPME n'ont pas été trouvées au niveau des dossiers ;
- Le nombre total des contrats d'assurance sur le nantissement de matériel roulant inventoriés s'élève à 363 dossiers pour lesquels seulement 344 attestations de délégation ont été trouvées.
- Le nombre total des accords d'assurance SOTUGAR inventoriés totalisent 1 105 accords, soit 90% du total des accords SOTUGAR, contre 132 des accords non trouvés physiquement.

#### • Crédits participatifs - Nantissement sur parts sociales /actions (NPS)

- Le nombre total des dossiers de nantissement de parts sociales inventoriés s'élève à 263 dossiers dont 167 dossiers relèvent des anomalies par rapport aux documents constituant les dossiers, notamment l'absence du cachet du Tribunal sur le contrat de prêt et l'absence du PV d'huissier notaire matérialisant la validité juridique de la garantie.

#### • Autres conclusions

- 148 dossiers de garantie comportent des insuffisances mis à part les anomalies citées ci-dessus. Ces écarts sont relatifs essentiellement à l'existence de documents juridiques illisibles, des informations manquantes sur les titres fonciers qui identifient l'affectation de la garantie hypothécaire en faveur de la banque et l'absence d'acte de cautionnement et solidaire, etc).

### III- Notes à l'Etat de Résultat

#### 15. Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>841 986</b>	<b>487 957</b>	<b>487 957</b>
Intérêts des placements sur le marché monétaire	841 986	487 957	487 957
<b>Opérations avec clientèle</b>	<b>7 423 555</b>	<b>7 647 325</b>	<b>8 650 408</b>
Intérêts des crédits à long et moyen terme	16 639 887	14 355 677	15 358 759
Produits réservés sur intérêts	(9 458 959)	(7 125 638)	(7 125 638)
Commissions assimilées à des intérêts	256 067	481 516	481 516
Produits réservés sur commissions	(21 050)	(70 369)	(70 369)
Intérêts sur prêts au personnel	7 611	6 140	6 140
<b>Total</b>	<b>8 265 541</b>	<b>8 135 283</b>	<b>9 138 365</b>

#### 16. Commissions (en produits)

	31/12/2014	31/12/2013
Commission de gestion	381 160	318 834
Commission sur Fonds Budgétaires	25 239	28 888
Commission sur Ligne JBIC	131 023	95 156
Commission d'ouverture BIRD	10 921	-
Commission dépositaire FCPR	2 342	4 068
Commission sur Fonds Intilak 2	600 000	-
Autres commissions	287	-
<b>Total</b>	<b>1 150 974</b>	<b>446 946</b>

#### 17. Intérêts encourus et charges assimilées

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Intérêts sur ressources spéciales :</b>	<b>3 716 135</b>	<b>2 837 823</b>
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	191 133	180 986
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	53 715	68 125
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	47 340	46 955
Intérêts sur Ligne JBIC	1 798 473	1 533 859
Intérêts sur Ligne FOCRED	17 698	22 825
Intérêts sur Ligne FADES	1 096 081	637 960
Intérêts sur Ligne BIRD	342 139	306 362
Intérêts sur Ligne BAD	169 558	40 750
<b>Intérêts sur emprunts marché monétaire :</b>	<b>-</b>	<b>38 269</b>
<b>Total</b>	<b>3 716 135</b>	<b>2 876 092</b>

Il s'agit des intérêts courus sur la banque au titre des crédits sur les lignes rétrocédées et des lignes directes (JBIC, FADES).

## 18. Commissions encourues

	31/12/2014	31/12/2013
Commissions bancaires	18 875	8 387
Diverses cotisations (Swift ...)	21 508	22 345
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	52 086	73 317
Prime pour couverture du risque de change	884 852	603 966
<b>Total</b>	<b>977 321</b>	<b>708 015</b>

## 19. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions pour créances	19 813 845	12 935 121
Dotations aux provisions pour commission d'étude	85 391	31 535
Dotations aux provisions pour crédits annulés	158 289	-
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	42 450	75 389
Reprises sur provisions	(526 576)	(1 284 169)
<b>Total</b>	<b>19 573 399</b>	<b>11 757 876</b>

## 20. Autres produits d'exploitation

	31/12/2014	31/12/2013
Agios créditeurs des comptes ordinaires	117 143	123 321
Quote-part Dons et Subventions virées au compte de résultat (Fonds Suisse)	-	1 201 116
Commission virée au compte de résultat (Fonds Qatari)	1 354	-
Autres produits	1 398	4 279
<b>Total</b>	<b>119 895</b>	<b>1 328 717</b>

(\*) La Banque de Financement des PME a reçue en date du 18/12/2013 un montant de **5.360.000 DT** au niveau de son compte bancaire ouvert à la QNB au titre du 1<sup>er</sup> tirage de la subvention objet du contrat de subvention signé avec le QFF (Qatar Friendship Fund) en date du 04/10/2013 et qui se détaille comme suit :

- **4.160.000 DT** comme 1<sup>er</sup> tirage sur le budget alloué au financement des prêts participatifs destinés aux PME.
- **1.200.000 DT** comme budget au profit de la BFPME pour le financement du renforcement des capacités de la banque. Cette partie a été passée en tant que produit d'exploitation de la banque.

## 21. Frais de personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Traitements, salaires et primes du personnel	4 525 545	3 585 899
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	2 387	4 790
Charges sociales légales	769 758	637 849
Autres charges du personnel *	380 077	379 179
<b>Total</b>	<b>5 677 767</b>	<b>4 607 718</b>

(\*) Les autres charges du personnel sont composées principalement des Tickets restaurant pour 146 512 DT et les cotisations assurance groupe pour 170 205 DT.

## 22. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2014	31/12/2013
Locations	590 279	610 034
Missions et réceptions	46 490	72 038
Transport et déplacement	13 236	18 455
Primes d'assurance	79 579	100 469
Jetons de présence	67 800	53 857
Dons et subventions accordés	67 961	100 000
Impôts et taxes	132 619	88 320
Fournitures diverses et autres services extérieurs	679 728	539 702
<b>Total</b>	<b>1 677 692</b>	<b>1 582 877</b>

## 23. Solde en gain ou perte provenant des Autres éléments ordinaires

Il s'agit de perte sur les aménagements, agencements et installations non récupérés dont la plupart ont été réalisés dans l'ancien siège de la Banque et non récupérés suite à son changement.

## Note relative à l'Etat de Flux de Trésorerie

### 24. Liquidités et équivalents de liquidités

	Fin	Début
+ Caisse	-	1 791
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	317 485	161 492
+ Créances sur les établissements bancaires	4 670 393	8 332 003
+ Placements sur le marché monétaire	20 650 000	23 150 000
<b>Total</b>	<b>25 637 877</b>	<b>31 645 286</b>

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

*MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES*

**DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) arrêtés au 31 décembre 2014. Joint au présent rapport, ces états comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice clos à cette date.

### 1. Responsabilité des organes de direction et d'administration de la BFPME dans la préparation et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de la BFPME sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **2. Responsabilité des Co-commissaires aux Comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à l'évaluation dudit risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **3. Justification de l'opinion avec réserve**

La BFPME a confié à un consultant externe la mission d'inventaire physique des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat.

Le rapport d'inventaire communiqué à la société, au mois de juin 2015, a relevé plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues. En effet, les résultats de cet inventaire n'ont pas été valorisés et rapprochés avec les garanties inscrites parmi les engagements hors bilan pour **140 740 KDT**.

Il en découle que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact qu'auraient la prise en compte des résultats de l'inventaire et leur rapprochement avec les données comptables, sur la juste valeur des garanties reçues et les provisions constituées au titre des relations classées.

## **4. Opinion**

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit au paragraphe précédent, les états financiers annexés au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **5. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur :

**5.1** En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable portées au niveau rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

**5.2** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La BFPME a procédé à la signature et au dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

**5.3** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne de la BFPME. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.



Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces déficiences touchent à la fiabilité du système d'information et l'absence d'intégration avec l'application dédiée à la comptabilité engendrant ainsi des discordances entre les deux sources d'informations.

En effet le rapprochement de la situation des engagements avec les données du système de la banque a fait ressortir des écarts dont certains ont été justifiés et régularisés et d'autres demeurent non justifiés.

Tunis, le 15 juillet 2015

Les co-commissaires aux comptes

*Cabinet IMAC*  
*Abderrazek SOUEI*

*Cabinet CHH*  
*Hichem CHEKIR*

***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES***

***EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014***

***MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE***

***LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME***

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1. Conventions et opérations nouvellement réalisés**

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence, au titre de l'exercice 2014, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

**2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de la réalisation, au cours de l'exercice 2014 et antérieurs, d'opérations relatives à des conventions conclues antérieurement à l'exercice audité et produisant encore leurs effets au cours de celui-ci. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

**3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

**3.1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés Commerciales se détaillent comme suit :**

**3.1.1** La rémunération du Président Directeur Général a été fixée conformément au décret n°12-2014. Elle se compose des éléments suivants :

Eléments	Montant (DT)
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de représentation	1 580
Une indemnité de gestion	350
Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction	1 120
Une indemnité complémentaire	1 550
<b>Total</b>	<b>5 700</b>

- Le PDG dispose également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

**3.1.2** La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009. Elle se compose des éléments suivants :

Elément	De janvier à août	De septembre à décembre
Un traitement de base	1791	1962
Indemnité spécifique	303	303
indemnité de technicité	117	117
Indemnités diverses	1 343	1 343
Indemnité de repas	120	120
<b>TOTAL</b>	<b>3 674</b>	<b>3 845</b>

Le DGA bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13ème mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

**3.1.3** Le montant de jetons de présence à servir aux administrateurs permanent a été fixé par décision de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 11 août 2014 à 5 000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 67 800 DT (dont 10 000 DT relatifs aux jetons de présence servis aux membres indépendants du conseil d'administration).

**3.2. Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :**

	Ancien PDG ayant occupé la fonction du premier janvier 2014 jusqu'au 28 février 2014		PDG actuel ayant occupé la fonction du 28 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	26 636(*)	56 889(**)	73 114	6 119
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 636</b>	<b>56 889</b>	<b>73 114</b>	<b>6 119</b>

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature et les cotisations patronales en matière de sécurité sociale.

(\*) Le PDG sortant le 28 février 2014 a continué à recevoir sa rémunération jusqu' à la fin de son détachement en date du 11 avril 2014.

(\*\*) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'ancien PDG en sa qualité d'ancien DGA de la BFPME durant la période allant du 1er mars 2005 au 31 août 2008. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 45 698 DT. Le montant des charges patronales relatives à cette régularisation s'élève à 11 191 DT. L'effet de cette régularisation a été comptabilisé en charges de personnel de l'exercice 2012 et demeure non liquidé au 31 décembre 2014.

**3.3 Obligations et engagements de la BFPME envers le directeur Général et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :**

(En DT)

Nature de la rémunération	DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	99 207	52 045 (**)	67 800	263 071
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>99 207</b>	<b>52 045</b>	<b>67 800</b>	<b>263 071</b>

(\*\*) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 38 302 DT.

Tunis, le 15 juillet 2015

Les co-commissaires aux comptes

**Cabinet IMAC**  
Abderrazek SOUEI

**Cabinet CHH**  
Hichem CHEKIR